Les îles du Ponant

Chausey

Bréhat

Batz

Ouessant

Molène

Sein

Glénan

Groix

Belle-Île

Houat

Hoëdic

Ile d'Arz

Ile aux Moines

Ile d'Yeu

Ile d'Aix

Procès-verbal De l'Assemblée Générale

Île d'Yeu

Jeudi 2 mars 2023

Le 2 mars deux mille vingt-trois, à treize heures trente, à l'Île d'Yeu, les membres de l'Association des Iles du Ponant se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation écrite en date du 2 février 2023.

Etaient présents :

. **M. S. BUCHOU,** député de Vendée

. **M. G. PAGNY,** Conseiller Départemental des Côtes d'Armor, représentant le Président, M. C. COAIL
. **M. G. MOUNIER,** Conseiller Départemental du Finistère, représentant le Président, M. M. DE CALAN
. **M. B. NOURY**, Conseiller Départemental de Vendée, représentant le Président, M. A. LEBOEUF
. **Mme C. CHARUAU,** Conseillère départementale de Vendée

. **M. O. CARRE,** Maire de Bréhat
. **M. D. FOUQUET**, Maire de Sein
. **M. D. YVON,** Maire de Groix
. **M. R. JUHEL,** Maire de Sauzon
. **Mme A. HUCHET,** Maire de Bangor
. **M. P. LE FUR,** Maire de Houat
. **M. J.L. CHIFFOLEAU,** Maire d'Hoedic
. **M. P. LE BERIGOT**, Maire de l'île aux Moines, et Président de l'Association
. **M. J. LOISEAU**, Maire de l'île d'Arz
. **M. P. DENAUD**, Maire de l'île d'Aix

Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers municipaux
. **M. V. PICHON**, représentant M. DELHALLE, maire de Molène
. **MME C. BARBOTIN,** représentant T. GROLLEMUND, maire de Le Palais
. **Mme M-F. ROGER,** Groix

. **M. B. PAPPENS,** Compagnie Yeu Continent,
. **M. M. CHARUAU**, representant des offices de Tourisme

Etaient également présents :

. **Mme L. FORTIN,** vice-Présidente Conseil Régional de Bretagne,
. **M. D. PALLUEL,** Conseiller Régional (et Maire d'Ouessant) représentant le Président M. L. CHENAIS-GIRARD
. **Mme C. DESSANDIER,** Chargée de développement territorial
. **Mme C. LENCEL et M. Y. LEGARGEANT,** assistants parlementaires de S. BUCHOU, député
. **M. H. ESSEUL,** EDF,
. **MM. J. BOURSIER et F. DUFAY,** ENEDIS Vendée
. **M. O. BRUNNER,** Agence de l'Eau Loire Bretagne

Ont donné pouvoir :

. M. R. ROUSSELOT, maire de Locmaria
. M. V. DA SILVA, représentant de la CMA Bretagne
. M. L. BRIGAND

Se sont excusés :
Mmes, MM. : KERLIR L., QUERNEZ M., M. LE GOFF R., TABART R., BODREAU J., PAUL P., LE NAY J., Mme TANGUY L., BABAULT AL., RETAILLEAU B., VALLET M., LE MEUR A., LE GAC D., LABBE J., GALLO A., JOURDA M., LE HOUEROU A., BUTTIN P., CORBEL Y., CANEVET M., KARLESKIND P., JEAN G., IMBERT C., PLANCHET F, ELY A., CARIOU A., GATEL F., ROLLAND B., LE HENANFF A., BROHAN J., LE FEUR S., DA SILVA V., MOUGENOT J., SETBON JP., METAYER L., GAVORY G., ANDRO L., TONNERRE E., P. HUET, SALVERT D.

XXXXXXXX

Bruno NOURY maire de l'Île d'Yeu, Conseiller départemental de Vendée et Vice-Président de l'AIP, et trésorier de l'AIP, accueille les participants :

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui pour cette assemblée Générale des îles du Ponant qui une fois n'est pas coutume ne se déroule pas en Bretagne. L'ile d'Yeu porte une histoire millénaire, il suffit de voir dolmens, menhirs, et autres pierres

à culte dressés au néolithique qui jonchent notre territoire. On recense ici plus de 150 sites mégalithiques, on a donc plus de dolmens au m² que la moyenne en Bretagne. D'autre part, le nom même de l'île d'Yeu : Insula Oya, évoque des origines très diverses ; Oya vient du vieux noroît (viking) qui veut dire « île », l'arrivée des moines a latinisé ce nom païen en lui attribuant le préfixe Insula (île en latin) ; au gré des arrivées, l'île d'Yeu est devenue l'ile des îles, de quoi rivaliser avec Denis, notre ancien président, qui avec sa chevelure blanche cultive la nostalgie du Belmondo de l'as des as. Île des îles, disais-je, ou plutôt, à la croisée des îles, car Yeu n'est pas bretonne, même si Jeanne de Belleville, seigneur de l'île, cheffe de guerre qui a fait construire le vieux château qui défie depuis lors les tempêtes de l'Atlantique fut surnommée la tigresse bretonne. L'île d'Yeu n'est pas bretonne malgré les nombreux « ker » dont on a affublé les villages de l'île, elle n'est pas bretonne malgré sa côte rocheuse granitique, elle n'est pas bretonne pourtant Port Joinville s'est appelé Port Breton jusqu'au milieu du 19ème siècle. Eu égard aux nombreux bretons venant pêcher la sardine devant la pointe des corbeaux et même si nos pêcheurs ont toujours côtoyé les marins bretons notamment en régatant à bord de leur dundee pour être les premiers à ramener à la vente leur précieuse cargaison de thon à Etel ou Concarneau. Elle n'est pas bretonne même si l'essor de la pêche au thon a permis d'implanter jusqu'à cinq conserveries sur l'île, attirant l'exode de jeunes bretonnes venant sur l'île du travail et finalement trouvèrent des maris. Non l'île d'Yeu, Insula Oy, l'île des îles est un trait d'union entre tel et tel territoire, un croisement des cultures au milieu du Golfe de Gascogne. Le cabotage pratiqué par nos marins au 18ème siècle entre Bordeaux, la Bretagne, et l'Angleterre a profondément marqué notre gastronomie, et oui ici nous mangeons des pruneaux d'Agen dans tous nos plats, dans les ragoûts, les daubes, à Pâques c'est le tour du boudin blanc aux pruneaux, sans parler de notre produit phare : la tarte aux pruneaux, c'est bien simple, nous sommes les plus gros consommateurs de pruneaux d'Agen au monde. Cette histoire riche, ces brassages de population ont fait ce qu'est l'île d'Yeu aujourd'hui elle a su forger sa propre culture. Aujourd'hui encore, l'île d'Yeu jouit d'une attractivité importante. Afin de valoriser sa vocation de terre d'accueil, nous nous sommes engagés dans une démarche de station classée tourisme que nous avons obtenu à l'automne dernier. Cette qualité de l'accueil est aussi une volonté pour nous de nous préserver de la sur-fréquentation. Sur l'île, un sixième de la flore métropolitaine française est représentée souvent en limite nord des espèces méditerranéennes et en limite sud des espèces septentrionales, l'île dénombre maintes espèces endémiques à son territoire au climat si particulier. Il nous faut aussi préserver notre richesse patrimoniale et culturelle. Pourtant l'attractivité de l'île se traduit par une pression foncière exacerbée. Ce danger devient l'enjeu majeur de l'île si nous voulons conserver notre population de 5 000 habitants à l'année. Depuis 20 ans, nous avons initié une politique foncière conséquente Grâce à des acquisitions, nous pouvons mettre des terrains à disposition de nos jeunes pour l'accession à la propriété. Mais comment lutter contre le surcoût des matériaux ? Nous mettons aussi des terrains à disposition de notre bailleur social pour produire des logements locatifs à l'année, encore faut-il trouver des entreprises pour les réaliser. Ainsi, nous militons pour que notre territoire soit reconnu en zone tendue. C'est une demande partagée par l'ensemble des îles du Ponant. Je ne peux donc que déplorer le report de la surtaxe sur les résidences secondaires à l'année prochaine qui nous permettrait de mener une politique ambitieuse pour le logement, de pouvoir par exemple racheter des maisons dans les bourgs anciens pour leur redonner vie et éviter l'artificialisation des sols, de produire enfin les logements dont nous manquons cruellement ici. Quand on travaille ici et qu'on ne peut pas se loger, on ne peut pas aller loger dans la commune voisine, sinon on est plus sur l'île. Ainsi nous voulons disposer des outils nécessaires pour répondre aux enjeux de notre population. Malgré tout, l'île se veut résolument tournée vers son avenir, c'est aussi de moteur de notre action municipale. Nous nous sommes attelés à la structuration de nos équipements et de nos services. Il y a eu l'inauguration du centre technique municipal il y a deux ans, on vient de terminer la restructuration de la mairie, on réalise en ce moment notre pôle culturel, et nous allons créer un pôle solidaire pour réunir tous nos services sociaux. Pour accueillir nos entreprises, il y aussi l'extension de la zone artisanale. Notre territoire se veut exemplaire.
Sur une île plus qu'ailleurs, le développement durable prend un sens particulier. Dans la gestion des déchets, de l'énergie : nous allons mener la première expérimentation de l'auto consommation collective en France. Mais aussi dans notre alimentation, ainsi, nous réalisons

une ferme municipale pour fournir à nos restaurants collectifs, scolaires et EHPAD, et légumes frais et de qualité. Mieux s'alimenter est un choix de société que nous faisons pour améliorer le bien-être de nos 5000 habitants et les garder à l'année.
Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui hors de la Bretagne sur cette île aux multiples facettes et si certains d'entre vous partiront dès ce soir, vous verrez, vous y reviendrez, et les bretons oublieront qu'ils sont bretons car on dit ici Oya un jour, Oya toujours.

ASSEMBLEE GENERALE

II– RAPPORT MORAL présenté par Philippe LE BERIGOT, Président

Le Président Philippe LE BERIGOT remercie Bruno NOURY pour son accueil et ouvre la séance en faisant part des excuses de plusieurs personnalités dont les membres du Sénat et de l'Assemblée Nationale, M. BLANCHET, conseiller régional des Pays de Loire, Gérard PIERRE, Conseiller départemental du Morbihan et Eric GRALL, maire de l'île de Batz. Il remercie les personnes présentes, notamment le représentant de l'Assemblée Nationale en la personne de M. Stéphane BUCHOU, député de Vendée, de Laurence FORTIN, vice-présidente de la Région Bretagne que nous avons l'habitude de rencontrer et qui suit avec intérêt l'activité de l'AIP depuis de nombreuses années, les représentants des Départements à la fois de la Vendée, dont l'île d'Yeu est le seul canton insulaire de France, des Côtes d'Armor avec Gilles PAGNY et Gilles MOUNIER du Finistère, les représentants des institutions, les Maires des îles, pour l'intérêt qu'ils portent à l'Association.
Nous saluons particulièrement le petit mot envoyé par Françoise GATEL, sénatrice, vice-présidente du Sénat et chargée des collectivités territoriales qui nous annoncé qu'elle aimerait que la commission du Sénat puisse se réunir sur l'une de nos îles l'année prochaine. Cela nous montre tout l'intérêt de nos législateurs portent à nos dossiers et nous avons des choses à dire.
Le rendez- vous de l'Assemblée Générale d'une association est un rendez-vous connu de chacun d'entre nous et si c'est une obligation statutaire, c'est aussi un plaisir de prendre le temps de s'arrêter sur l'année écoulée, de réfléchir à ce qui a fait sa force, mais aussi de voir les limites afin d'être capable de tirer dans le rapport d'orientation des pistes de travail pour l'année prochaine.
2022 aurait pu être une année ordinaire. On s'est rappelé qu'il y a un an, l'Ukraine était envahie, on sait tous les conséquences de cet acte de guerre sur le territoire européen, nous ne sommes pas des territoires hors-sols chacune de nos îles est impactée par l'actualité nationale et internationale.
2022 avait particulièrement bien démarré pour nos îles avec l'adoption le 21 février 2022 de la loi 3DS et son article 3 :
« La République française reconnaît les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique, et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales ».
Nous recevons ce texte avec grande satisfaction. Le texte existe, il nous appartient et ce sera l'objet de notre réflexion commune à l'occasion de cette assemblée générale et les travaux qui se continueront tout à l'heure entre maires et lors de notre conseil d'administration demain, pour faire en sorte que ces orientations se traduisent par des faits.
Dans ce texte, s'ensuit la liste exhaustive des îles de notre association, cette première caractéristique qui nous est commune à tous, cette rupture de continuité territoriale que l'on ne retrouve pas sur des îles qui initialement faisait partie de notre association, je pense à l'Ile de Ré et Noirmoutier.
Être reconnu dans une loi de la République ne relève pas de la chance, de la nature et même pas du sens des vents. C'est une concrétisation du travail accompli par nos prédécesseurs et celui que nous avons mené ensemble. Travail pour faire valoir notre existence particulière non pas dans le registre misérabiliste ou dans celui de la plainte mais dans la revendication de la prise en compte de nos singularités qui participent à la richesse de nos territoires, de notre pays. Hommes qui ont eu la capacité

de faire admettre les spécificités de leurs territoires. Nos réceptions par les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, excusez-moi du peu aurait dit Guy Cabioch, n'y ont pas été étrangers…
Mais 3 jours plus tard, il y a eu un an la semaine dernière, la catastrophe : l'armée russe attaquait l'Ukraine et cette année qui s'annonçait comme celle de la fin de la crise sanitaire se transformait en l'année de la crise énergétique, économique avec le retour de l'inflation et l'été avec sa sècheresse nous signifiait la réalité de la crise climatique…
Serions-nous entrés dans la décennie des crises ?
En tous les cas, les raisons de se mobiliser pour nos îles sont plus grandes que jamais et nous ne baissons pas les bras.
C'est à nous de faire comprendre que la décision du législateur de prendre en compte nos différences dans la mise en œuvre des politiques publiques est chose nécessaire et doit se concrétiser.
Nous en avons fait l'objet de cette AG et nous inscrivons avec bonheur des initiatives de l'année.
Nous avons défendu la prise en compte de nos différences.
1°) dans le travail législatif :
- La loi d'accélération de la transition énergétique en proposant la création d'un tarif d'obligation d'achat pour la production d'électricité photovoltaïque tenant compte du surcoût insulaire pour les îles du Ponant. Dans un premier temps notre proposition n'avait été retenue seulement pour les ZNI, puis finalement non retenue pour des raisons techniques.
- à l'intérieur de la loi de Finances 2023 : la proposition d'extension des zones tendues pour l'habitat à nos îles. Nous avons écrit aux ministres des finances Bruno Le Maire et celui de la transition énergétique et de la cohésion des territoires Christophe Béchu. Nous vous avons invité à relayer cette demande auprès des parlementaires de nos circonscriptions, de nos départements. Escomptée pour février 2023, la liste des communes pouvant bénéficier de ce classement est repoussé à l'année prochaine. Les media se font quasi quotidiennement les relais des communes prêtes à majorer jusqu'à 60% la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Ce report est l'occasion de nous assurer qu'aucun de nos territoires de soit omis de la liste et de peaufiner des propositions efficaces pour réellement contribuer à l'allègement de notre problème de l'accession au logement des iliens permanents : acquisition, construction de logements communaux, achat fourniture de terrains pour la mise en œuvre de baux réels et solidaires, d'établissement de viagers, de bonifications de loyers versés aux propriétaires acceptant de quitter la location saisonnière…
2°) dans l'application des politiques publiques,
Notre article sert à faciliter un arbitrage plus favorable à des projets sur les îles :
- *Ouverture de l'ARS sur le projet de l'impluvium de Molène,*
- *Maintien d'une classe à l'île de Batz,*
- *Lutte contre les déserts médicaux…*

Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cet état, comme nous l'avions imaginé dès le début des échanges sur la prise en compte des politiques publiques sur nos îles dès 2019, lors de nos visites à l'Assemblée Nationale et au Sénat, il y a de nombreux domaines où les marges de progression sont immenses, mais je ne m'y attarderai pas, cela fera l'objet de nos échanges tout à l'heure après la partie statutaire de notre assemblée générale.
Comme nous en avons pris l'habitude, il nous faut être force de proposition, je sais que ce n'est pas toujours facile de se projeter et de positiver lorsque les difficultés s'amoncellent. Mais notre méthode est je crois la bonne : d'abord, bien identifier les mécanismes qui nous pénalisent les partager et ensuite imaginer des solutions pour y remédier.
C'est clair nous n'avons que rarement les moyens d'y remédier seuls, il nous faut le plus souvent convaincre les différents échelons de nos représentations, du local au national, et parfois même européen en passant par les intercommunalités quand nous en sommes membres, les départements les régions, les structures de l'état et jusqu'au législateur s'il le faut.
Les exemples sont là et 2022 n'a pas dérogé à nos avancées.
Sans exhaustivité 2022 aura vu quand même :
Le renouvellement de notre accord de partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne,
La validation du contenu du contrat qui lie nos îles bretonnes à l'Etat, la Région Bretagne, les départements du Finistère et des côtes d'Armor. Qui j'espère peut faire école.
La concrétisation de l'avancée de mesures de notre contrat local de santé (je pense particulièrement à Hoëdic, Groix…)

Le travail d'analyse du phénomène d'hyper fréquentation touristique sur certaines de nos îles (Bréhat) et l'esquisse de mise en œuvre de propositions régulatrices.
L'expérience de mobilité des insulaires avec les expériences de véhicules partagés,
L'amélioration de notre environnement comme les opérations d'élimination d'épaves, la renaturation de sites, la lutte contre les plantes et la faune invasives…
Ce qui nous rassemble est bien notre confrontation aux mêmes enjeux (certes, à des degrés divers), notre intérêt au partage des bonnes pratiques, notre ouverture à l'emprunt de chemins nouveaux.
Notre hardiesse et notre confiance en nos ressources doivent nous éloigner des discours des « Y'a qu'à et des faut qu'on ».
C'est donc avec calme et méthode qu'il nous faut avancer sur les sujets nombreux et majeurs pour nos îles dont beaucoup sont aussi exemples pour le continent : pour le logement, la pénurie de ressources naturelles : l'eau, le foncier, l'évolution des coûts de nos projets, de nos consommations d'énergie.
Nous n'avons d'autre choix que de relever ces défis avec imagination, inventivité et pragmatisme.
Notre force et notre détermination sont grandes, fécondes. L'actualité de nos avancées le prouve.
Je suis persuadé que collectivement nous avons plus de chances d'y arriver qu'individuellement. Nous avons plus de chances en témoignant de la vitalité et de la détermination de chacune de nos communes.
Cette vitalité exige une population à l'année, celle qui permet la permanence d'une vie sociale, économique, culturelle, sans lesquelles l'attractivité de nos îles deviendrait comparable à des sanctuaires que l'on visiterait ou à des parcs d'activités pour touristes.
Autant qu'hier, nous savons que chez nous deux qualificatifs ont toujours rimé l'un avec l'autre : insulaires et solidaires. C'est ce à quoi je nous invite.

II– RAPPORT DE GESTION 2022

Voir Pièce jointe

Présenté par Denis BREDIN

Mis au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

III – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 et RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(cf documents joints au dossier)
Ils sont présentés par Mme LE PAIH France, expert-comptable :

- **Le compte d'exploitation 2022**

Les recettes

Il y a deux types de ressources associatives : Les subventions d'exploitation et le concours public qui s'élèvent à 373 000 € contre 267 00 € l'an dernier, il y a une augmentation due à reprise des programmes et de nouveaux projets, avec notamment :

- L'es Ingénierie territoriale et prospective: 112 000 €
- Les départements : 58 000 €
- Univers des îles : 53 000 €
- Le programme espèces Invasives : 50 000 €
- La transition énergétique : 44 000 €
- La Région Pays de Loire : 21 000 €

Auxquelles s'ajoutent les recettes pour les programmes Agence de l'Eau, Microfolie, et du conservatoire du littoral.

Les Cotisations des adhérents sont stables : 127 0000 € (cotisation de 4.35 € / hab. pop DGF)

En parallèle de ces ressources, il y a les prestations vendues dans le cadre de partenariats avec SOLIMUT (devenu MUTAMI), EDF, ESIN à hauteur de 25 000 €. (43 000 € l'an dernier)

Ces 2 postes représentent un total d'activité au global de 526 000 € (438 000 € en 2021).

Il y a également les transferts de charges qui correspondent à des produits divers encaissés pas l'association relatifs aux programmes Renov'îles, aux participations des communes pour le projet du Ledenez et aux participations des compagnies maritimes.

Charges de fonctionnement

Il y a les Frais de structure de l'association hors salaires : 246 000 € (198 000€ 2021) dont :

- Les fournitures consommable (eau, électricité, carburant …) : 6 000 €
- La sous-traitance pour les études particulières (espèces invasives, l'Ingénierie RCF) : 115 000 €
- Les frais de location du local à Auray : 18 000 €
- Les Honoraires comptable, social, commissaire aux comptes, et une variation par rapport à l'année dernière liée à l'opération d'identification et stérilisation chats : 16 000 €
- Les frais pour publicité (Journal des îles) 35 000 €
- Les frais divers de cotisation SAFIP 5000 € 2022
- Impôts et formation continue : 2 000 €

S'y ajoutent les Charges de personnel : 288 000 € (264 000 € en 2021)

Nous avons donc un **total de produits d'exploitation de 542 000 €** pour 2022 (476 000 € en 2021) et un **total de charges 566 000 €** (493 000 € en 2021).
Compte tenu d'un résultat financier de 900 € et d'un résultat exceptionnel de 6 000 € lié à la quote-part de subvention l'investissement du Ledenez, on atteint un **résultat de – 17 130 €** (- 3 900 € en 2021).

Situation au 31/12/2022

Au 31/12/22 les fonds propres de l'association représentent 140 000 €, les provisions pour fonds dédiés qui représentent les indemnités de fin de carrière du personnel s'élèvent à 24 000 €.

Les autres dettes s'élèvent à 160 000 € (dette fiscale et sociale ainsi que les subventions perçues en 2022, dont les dépenses n'ont pas encore été engagées).

Les autres créances qui s'élèvent à 80 000 € et représentent les subventions à recevoir sur les projets engagés en 2022.

Après l'intervention du Commissaire aux Comptes qui certifie que les comptes sont au regard des principes comptables français réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat des opérations et de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. (Informations données dans le rapport moral et autres documents du dossier). Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, sont les suivantes :

- ***PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat déficitaire de 17 130 € à déduire sur le fond associatif. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

➢ ***DEUXIEME RESOLUTION – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS***

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Mises au vote, chacune de ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

IV – PROGRAMME et BUDGET 2023

Les programmes d'actions initiés en 2022 se poursuivent.

Montant de la cotisation : proposition budgétaire basée sur une cotisation restant à 4,35 €/ hab. DGF, suite à proposition du CA du 17 septembre 2021.

Les activités du programme sont regroupées par thématiques.

1 Actions économiques

1.1 Accompagnement des demandes économiques. Maintien de l'orientation

Chaque année, divers acteurs insulaires ou non insulaires (particuliers, collectivités, associations), interrogent l'AIP sur divers sujets. Depuis la création de Savoir faire des îles du Ponant, les acteurs économiques sont dirigés vers cette structure. Les questions relevant du domaine des collectivités continueront d'être traitées en direct par l'AIP.

- **Fonds tourisme durable :** Soutien aux entreprises touristiques, reconduction du dispositif 2021.

L'AIP est partenaire technique du Comité Régional du Tourisme dans le cadre du plan de relance transition énergétique un accompagnement des entreprises d'hébergement restauration est prévu par l'ADEME.

- **Participation SAFIP** :

Cotisation 2023
Proposition Adhésion membre bienfaiteur :de 5 000 € en 2022, la proposition d'adhésion membre bienfaiteur est portée à 3000 €. Ceci illustre la montée en puissance de Savoir faire des îles du Ponant.

1.2 Etude sur le rôle des entreprises dans l'innovation sur les îles.

Programme Interreg Mer du Nord (participant au projet FREIIA) sur le sujet de l'innovation et de la gouvernance. Avec le soutien de la Région Bretagne dans le cadre de l'ingénierie prospective du Contrat des îles.

Recherche avec un volet application sur le terrain ; 10 ans après le programme ID'îles, remise à niveau des connaissances sur le rôle des entreprises dans l'innovation et le dynamisme des Îles.

Thèmes de recherche prospective :

- Mise à niveau du diagnostic socio-économique des îles depuis la fin du programme ID'îles jusqu'à nos jours :
- Des innovations en matière de gouvernance
    - Impact de la Loi NOTRe et des compétences dévolues aux différents niveaux de collectivité, action des EPCI dans le domaine de l'économie
    - Cas des communes en intercommunalité V/S communes isolées
- Innovations dans le domaine de l'économie et de l'entrepreneuriat
- Innovations dans les domaines sociétaux et de l'ESS
- Evolution de la gouvernance des îles, place des acteurs économiques
- Place particulière de SAFIP (savoir Faire des îles du Ponant)
- Retombées des études universitaires : liens chercheurs, stagiaires avec collectivités et parties prenantes insulaires identification d'exemples ex : impact ID'îles sur l'entrepreneuriat

Comparaisons inter-îles

- Entre îles bretonnes
    - Evolution entrepreneuriat
    - Evolution de la gouvernance
    - Nouveaux entrepreneurs
        - Rôle dans les innovations
        - Nouveaux dispositifs de travail : tiers lieux, co-working, ESS
        - Pénétration des usages du numérique
        - …
    - Identification des freins au développement et à l'innovation
    - Lien îles-continent,
- Entre îles du programme Interreg FREIIA
    - Comparaison de la situation des îles en matière d'innovation et de développement de l'entrepreneuriat (benchmarking permettant d'évaluer la situation des îles hors Bretagne (Yeu, Aix, Chausey).
    - Comparaison des dispositifs de gouvernance
        - Impact des différentes formes de gouvernance sur le dynamisme et l'innovation
    - Différentes situations d'implication des acteurs de la recherche
    - Rôle des étudiants et stages sur les îles dans le développement
        - de l'innovation
        - de l'entreprenariat

1.3 Tourisme

Univers transversaux Région Bretagne

Reconduction en 2023 des actions dans le cadre de la « feuille de route îles » de la Région Bretagne.

Elles s'inscrivent dans la convention d'objectif 2022 – 2024. Elle ne prévoit bien sûr pas de financer les actions sur des îles non bretonnes, mais accepte la démarche de l'AIP de les y associer, comme cela a pu être le cas lors des années précédentes.

Ambition du programme : **Faire des îles des territoires exemplaires de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année, en un mot : des territoires au tourisme durable.**

3 axes stratégiques ont été définis,

- Axe 1 : mieux adapter l'accueil des visiteurs à l'acceptabilité de chaque île,
- Axe 2 : mieux étaler la fréquentation touristique dans le temps,
- Axe 3 : tendre vers une intégration renforcée du tourisme aux autres activités de l'île.

Partenaires : CRT, CDT, Destinations, OT, OTB…

Actions et activités prévues en 2023 :

- Une réflexion nouvelle sur l'état du tourisme durable dans les îles devant proposer de axes d'actions opérationnelles
- La suite de l'étude « hyperfréquentation » et seuils d'acceptabilité
- La parution 2023 du journal des îles du Ponant
- Le nouveau passeport des îles
- Le soutien aux sites d'exception. Avec le plan d'action pour le site Houat – Hœdic, la fin des plans d'actions pour Ouessant et Bréhat.
- Mise en place d'une veille permanente sur le développement du tourisme durable sur les îles
- La réunion annuelle des OT

2 Actions énergie-déchets ressources : accompagner les îles dans les transitions

Accompagner les îles dans les transitions reste un volet majeur des orientations de l'association, il se traduit par diverses actions dans le domaine des transitions énergétiques (à destination des îles non raccordées (ZNI) mais aussi des îles raccordées), écologiques, traitement réutilisation des déchets, gestion des ressources en eau etc.

2.1 Sensibilisation des usagers et Soutien aux initiatives de transition énergétique sur les îles.

Cette action est une des actions du CTE îles d'Iroise.
Actions qui sont intégrées au CRTE des îles finistériennes.

2.2 Fin du programme accompagner les bretonnes et bretons dans les transitions : Les habitants, moteurs de la transition écologique et énergétique des îles de la mer d'Iroise, Sein, Molène et Ouessant. Avec des actions énergie-déchets.

Le programme se termine en mars 2023.

2.3 Volet énergie du CRTE des îles finistériennes :

Le CTE est entré en application par la signature du contrat par le Préfet du Finistère pour le compte de la Ministre en charge des Transitions écologiques et énergétiques le 29 juillet 2020.**Les actions du CTE (signé en juillet 2020) ont été intégrées au CRTE des îles finistériennes** le 27 janvier 2022. Son comité de pilotage est intégré aux comités uniques de programmation du Contrat des îles du CPER signé le 10 février 2023.

En 2023, l'action qui reste pilotée par l'AIP : est principalement le programme Rénov'îles, particularité des ZNI avec des financements mobilisables spécifiquement.

2023 est la dernière année de la convention AIP – EDF SEI permettant le financement de ce programme. Suivant le volume des demandes, si celui-ci est encore significatif, une reconduction pourra être étudiée.

2.4 Convention de partenariat avec Morbihan Energies

La convention sera renouvelée suivant les mêmes modalités

Flexmobile Belle-Île 2023 : réorientation vers une campagne d'enquête préalable au développement de la mobilité électrique en autopartage : identification des perceptions, points de vigilance. Après ceux obtenus avec le programme NESOI, sur l'île aux Moines en 2021-2022, les résultats seront précieux pour aider les îles à la transition des mobilités sur leur territoire.

2.5 Fonds vert

Les modalités d'attribution du fonds vert sont en cours de parution. Un relais auprès des communes insulaires sera à développer en 2023.

2.6 Projet Inter îles soutien à la biodiversité : réduction de l'impact des invasives

Sur les îles d'Iroise

Ce projet est prévu pour se terminer en septembre 2023,

Les dernières actions concernent la biosécurisation des îles et îlots dératisés ainsi que la sensibilisation des propriétaires de chats et des opérations de capture avec évacuation en refuge pour les chats errants.

2.7 Nouveau programme invasives

L'extension de ce projet aux autres îles bretonnes est entrée en phase opérationnelle des financements ont été sollicités : fonds FEDER attente de la convention de financement, et obtenus notamment contrat nature de la Région Bretagne.

Les îles participant au projet dès 2023 sont :

Bréhat	Chats errants (2023-2024-2025)
Houat	Rats sur l'île principale et les îlots satellites (Septembre)
Ile d'Arz	Rats – ragondins sur Ilur Godec illuric (PNRGM- Cdl) (février-mars)
Île aux Moines	Rats sur îlot de Creizic (février-mars)
Ile de Sein	Régulation des populations de lapins de garenne (2023-2024)

Programmé 2024 :

Batz	Rats et ragondins sur ses îlots satellites et l'île principale

Trois types d'actions prévues :

- Un volet de sensibilisation animation sur toutes les îles bretonnes
- Un volet d'opération de luttes contre les invasives animales (Rats, Chats, Ragondins, …)
- Un volet de mise en place de mesures de bio-sécurisation ex : rats sur les moyens de transport de fret, zones portuaires et de stockage des marchandises (y compris déchets) transportés.

2.8 Veille sur appels à projets énergie biodiversité eau déchets autres ressources

Cette activité de veille fait partie intégrante des missions de l'équipe Elle sera bien sûr poursuivie en 2023.

3 Contrat de partenariat Etat – Région Bretagne- Départements du Finistère, des côtes d'Armor - îles du Ponant

Après le dispositif transitoire en 2021 et la préfiguration en 2022 qui ont permis de finaliser le contrat préparé dès 2020.

Le contrat a pu être finalisé en septembre 2022 et sa signature du nouveau contrat a pu avoir lieu début 2023

La signature du CPER s'est tenue à Batz le 10/02/2023.

Après le dispositif de transition entre les deux contrats en 2021 et la préfiguration de l'année 2022, le contrat entre pleinement en fonction :

Un premier CUP le 3 février 2023

Un second est programmé le 16 juin 2023

Un troisième sera certainement nécessaire après l'été, en fonction du nombre de projets déposés.

Une part importante de l'activité de l'équipe est dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets pour :

- La finalisation des fiches projets
- Le lien avec les financeurs pour les dossiers de subventions.

4 Identification des soutiens potentiels des politiques sectorielles régionales et départementales aux projets des îles

En plus des politiques territoriales, d'autres aides ou soutiens sectoriels peuvent être mobilisés. Comme chaque année, les échanges avec les maîtres d'ouvrage conduisent à orienter certains projets vers des demandes liées aux politiques sectorielles des Départements et Régions. Ceci est d'autant plus vrai pour les départements hors du contrat Etat Région Bretagne comme par exemple celui du Morbihan mais qui n'en demeure pas moins un soutien constant et indéfectible de ses îles.

5 Activités Santé sur les îles

5.1 Contrat local de Santé des île bretonnes

Le premier contrat local de santé a concerné la période 2017-2022 (3 ans et 2 ans de prolongation). Le renouvellement de ce contrat local est maintenant confié à l'AIP qui pour cela reçoit le soutien de l'ARS pour le recrutement d'une chargée de mission.

Arrivée en janvier 2023 de Lucille COURTAIS, chargée de mission pour l'animation du CLS des îles bretonnes du Ponant.

Les différentes phases :

Actualisation du diagnostic et rédaction d'un nouvel accord de programmation. Dans le cadre de sa mission, elle prendra contact avec toutes les îles pour notamment identifier les bonnes pratiques et réalisations remarquables et échanger notamment sur les îles de Yeu et Aix. Une première réunion d'échange est programmée en format comité de pilotage en mai ou juin, date à définir, avec participation de la nouvelle directrice de l'ARS Bretagne.

- **5.2 Convention de partenariat Mutuelle MUTAMI (anciennement SOLIMUT)**

En 2023, la convention de partenariat avec MUTAMI est proposée au renouvellement avec comme les années précédentes une action à destination des participants au festival des insulaires.

- **5.3 APSIB : Association pour la Permanence en Santé sur les Îles Bretonnes**

L'AIP dispose d'une voix au CA de cette structure, elle y est représentée par Dr Philippe ROUGIER, adjoint au maire de l'île d'Arz, suppléé par M Jean-Luc CHIFFOLEAU maire d'Hœdic. Ses premières actions consistent à employer des personnels de santé affectés sur Hœdic pour assurer une permanence de soins de premiers recours.

Cette expérience est suivie avec beaucoup d'attention et porteuse d'espoirs pour obtenir une permanence de soignants 24/24 sur toutes les îles.

Cette création est un résultat direct du contrat local de santé des îles bretonnes.

6 Autres partenariats/actions

6.1 Conservatoire du Littoral

Poursuite du partenariat engagé en 2015.

6.2 Accord de programmation Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le nouvel accord de programmation a été signé le 23 septembre 2022 à l'île aux Moines. Les maîtres d'ouvrage impliqués sur les îles vont pouvoir bénéficier des financements de l'AELB pour les dernières années du XIème programme soit 2023 2024.

L'enjeu majeur est que le CA de l'Agence a décidé par dérogation/complément du XIème programme, le déplafonnement de 40% des plafonds d'aides aux investissements sur les îles pour répondre au surcoût insulaire.

Dans les 5 champs d'intervention suivants :

- La gestion économe de la ressource en eau potable et la protection des captages – adaptation au changement climatique,
- La limitation des pollutions domestiques par des actions tant sur l'assainissement collectif que non collectif,
- La protection et la restauration de milieux aquatiques – zone humide,
- L'amélioration de la qualité des eaux des zones portuaires,
- Le volet biodiversité cité pour mémoire, géré par des appels à projets.

L'accord intéresse 13 îles (les 12 îles bretonnes + l'île d'Yeu).

Le volet d'actions inter-îles prévoir en 2023

- L'Accompagnement des maîtres d'ouvrages des îles pour l'identification et le dépôt des dossiers éligibles au XIème programme.
- Une campagne de sensibilisation aux économies d'eau auprès des îles concernées par l'accord de programmation avec la préparation de la diffusion de dispositifs individuels de récupération d'eau de pluie.

6.3 Festival des insulaires

Comme chaque année, la proposition de l'AIP est d'accompagner le festival et de participer à la définition des débats et au choix des thématiques qui cette année tournera autour de la fréquentation touristique et du tourisme durable.

La thématique inter-îles choisie cette année est la biodiversité, elle coïncide avec l'action de dératisation programmée sur Houat après le festival.

6.4 Microfolies

2éme saison de la Tournée des îles de la Microfolie

Programme prévisionnel mai juin 2023 :

- Chargement de la Microfolie à Le Palais, Belle-île début mai
- Première escale île d'Arz : 8-11 mai
- Escale île aux Moines : 12-13 mai
- Escale île de Bréhat : 27 mai – 1er juin
- Escale île de batz : 3-7 juin
- Escale Ouessant : 10-16 juin
- Escale Molène : 18-21 juin

7 Actions internationales

7.1 Coopération Franco-Québécoise

Une nouvelle candidature a été déposée avec un programme 2023 prévoyant un renforcement du partenariat plus global sur les enjeux de l'insularité. Un soutien de la Région Bretagne est espéré pour lancer un programme d'échange de travailleurs saisonniers en y associant les entreprises adhérentes de savoir faire des îles du Ponant.

7.2 Réseau ESIN :

La visibilité des îles du Ponant au niveau européen reste un enjeu important.

L'AIP est membre fondateur du réseau et continue les travaux et sa participation au réseau des îles européennes. La thématique portée à la connaissance de l'UE cette année 2023 est le problème de l'accès au logement sur les îles.

7.3 Conférence des Régions périphériques maritimes CRPM commission des îles

Suivi du protocole d'accord entre AIP et CRPM (signé en 2020), suivi des travaux de la commission des îles.

8 Activités veille et soutien aux Collectivités / suivi des politiques globales

Observation - veille juridique évolution des compétences et dispositifs de soutien aux territoires

Veille et contacts

- **PNRA PNRGM PNMI,** Suivi des programmes des parcs naturels intéressant des îles
- **Economie bleue,**
- **Technologie de l'information et du numérique, accès au haut débit**
- **Etc.**

- **Projet de Loi 3DS**

« La République Française reconnait les communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien permanent avec le continent comme un ensemble de territoires dont le développement durable constitue un objectif majeur d'intérêt national en raison de leur rôle social, environnemental, culturel, paysager et économique et nécessite qu'il soit tenu compte de leurs différences de situations dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et nationales. »

Depuis la loi votée le 9 février 2022 portant reconnaissance de la spécificité des îles du Ponant le programme législatif n'a pas permis de mettre en pratique les perspectives d'amélioration des situations particulières des îles.

Cet axe de travail est une des priorités de l'année 2023 et suivantes. En effet, cette reconnaissance est plus vue comme l'ouverture d'un chantier législatif à venir qui permettra aux îles du Ponant de proposer au fur et à mesure des nouveaux projets législatifs la reconnaissance de ses spécificités.

Des domaines aussi variés que :

- Le logement, plafonds de ressources pour accès logements sociaux, la taxation des résidences secondaires (les zones tendues)
- Les transports, les mobilités décarbonées
- Les transitions écologiques et énergétiques
- L'accès à la santé
- L'accès à la culture,
- Les soutiens aux activités économiques
- Etc.

Après délibération et à l'unanimité, les orientations et le budget 2023 sont approuvées. Le Président est autorisé à mettre en œuvre les différentes actions présentées, dont celles liées au Contrat de Partenariat Etat-Région, et à solliciter auprès des financeurs les subventions inscrites dans chaque programme, et notamment, auprès de la Région Bretagne, la subvention de 100 000 € pour la mission d'ingénierie liée au Contrat de Partenariat 2021-2027 et celles dédiées aux missions d'ingénierie prospective.

Complément apporté en séance

Denis BREDIN : Un point important, nous aurons en 2023 une nouvelle direction.

Philippe LE BERIGOT : Juste avant que Denis aborde ce sujet, je voudrais saisir cette opportunité pour remercier les administrateurs et les membres de l'association mais surtout l'équipe de salariés de l'association, autour de Denis BREDIN qui a cette année encore réalisé un énorme travail.
Denis va faire valoir ses droits à la retraite et nous le remercions pour son aide à l'anticipation car nous le savons, l'efficacité repose sur les permanents. Nous avions ce défi à réaliser non pas de remplacer mais de faire en sorte que la continuité de l'action puisse se faire. Nous avons entamé un processus de recrutement, nous avions retenu 9 candidatures sur les 19 reçues, et avons finalement vu 6 personnes. Au terme de ce processus, nous avons retenu la candidature d'Olivier BRUNNER, présent aujourd'hui, qui a accepté de relever le défi et de poursuivre la mission.

Olivier BRUNNER : Merci M. le Président, Je suis un pur produit de la politique de l'eau en France puisque cela fait 30 ans que je travaille au sein des agences de l'eau : dans le Nord, à Orléans au siège du Bassin Loire Bretagne, à Nantes une dizaine d'années, et depuis 6 ans en Bretagne. J'anime un service en charge de la politique d'aides auprès des industriels et des collectivités bretonnes dans le cycle de l'eau. Je côtoie l'AIP depuis une quinzaine d'années et je remercie le bureau de sa confiance puisque je suis retenu sur ce poste et remplacerai Denis dans quelques mois. Vous avez vu la richesse des sujets abordés, aussi, j'arrive avec une certaine modestie, puisque si je suis un spécialiste de l'Eau, et des sujets environnementaux en général, je suis peut-être moins habile sur des sujets comme celui du logement Je vous demanderai d'être indulgents les premiers mois et j'aurai l'occasion de vous rencontrer les uns et les autres pour faire le point et dans la continuité du travail de Denis. Je vous remercie pour votre accueil, et au plaisir de travailler à vos côtés.

Philippe LE BERIGOT : Concrètement, le passage de témoin se déroulera avec un tuilage d'un minimum de 2 mois et nous avons été séduit par l'argument exprimé par Oliver qui se disait que la 1ère des choses était de faire la troménie et de prendre connaissance des personnes et des dossiers qui nous préoccupent jusque fin septembre.
Le Conseil d'administration de demain précisera nos attentes et de la façon dont peut se passer ce relai. Nous aurons l'occasion de se retrouver auprès de Denis pour l'accompagner et le remercier de ces presque 10 années.

Denis BREDIN :
Il y a donc ce tuilage avec nouveau directeur prévu sur 4 mois.
Les effectifs actuels restent en place, l'animatrice Microfolie dont le contrat se termine le 31/08/2023 ; et de nouveaux postes : Lucille COURTAIS, chargée de mission pour le Contrat local de santé qui a débuté le 15 janvier. Il nous faudra un chargé d'étude innovation entreprise, poste pour lequel nous commençons le recrutement, une assistance Tourisme et un chargé de mission Changements climatiques et espèces invasives qui devra prendre ses fonctions au moment de mon départ.
C'est le budget prévisionnel qui sera présenté demain lors du CA, il est nettement supérieur par rapport à 2022 où le prévisionnel était à 700 000 €, cette année il est à 857 000 €.
Cela s'explique par les actions non réalisées en 2022 notamment suite au Covid et à l'arrêt maladie de l'animateur Mobilisons les bretons, la chargée de mission Emilie Gauter a dû suppléer sur ce programme et n'a donc pas pu mener le programme flexMobile qui est reporté à 2023, la campagne de sensibilisation aux économies d'eau, 2 nouveaux projets : Le

programme FREIIA, le programme FEDER Invasives, l'animation du CLS et la fin de la Microfolie. Cela entraîne des dépenses mais aussi des recettes complémentaires.

DEBAT LOI 3DS

Philippe LE BERIGOT : On a beaucoup parlé de cette loi 3DS, le bureau s'est dit qu'il fallait en faire le corps de notre Assemblée Générale aujourd'hui.
Nous avons demandé à Jean LOISEAU, qui outre sa qualité de maire de l'Île d'Arz a été journaliste, d'animer ce débat :

Jean LOISEAU : Le thème du débat est vous l'avez compris est la spécificité des îles. La loi 3DS a reconnu cette spécificité. En décembre 2021, quand les députés ont voté cet amendement, nous nous sommes dit que nous avions un outil efficace qui va nous permettre d'avancer, la loi a été publiée au mois de février suivant, c'est aujourd'hui l'occasion de faire un 1er bilan sur cette loi. Est-ce efficace, c'est un bel outil mais comment s'en servir ? Ou est-ce une coquille vide ? Pour être très concret et efficace, le bureau a dégagé des thématiques très concrètes que l'on va pouvoir aborder pour que vous puissiez réagir, donner vos témoignages, que ce ne soit pas le bureau des pleurs mais que ce soit constructif et que l'on propose des solutions.

Bruno NOURY, aborde la thématique des DSP et de leur renouvellement
C'est un sujet plutôt breton puisque sur Yeu ce n'est pas une délégation de service Public, c'est une régie. Je voudrais juste rappeler ce que dit la loi LOTI qui avait institué que la desserte des îles en marchandises et des passagers était dévolue aux autorités compétentes, à l'époque les départements, puis aux régions depuis la loi NOTRe. Cela découle aussi d'un règlement européen de cabotage qui permet de déroger à des principes d'égalité, l'on peut faire des tarifs particuliers pour des insulaires par exemple.
Nous avons cette année été confrontés à la problématique de la desserte quotidienne du poisson de l'île d'Yeu pour l'emmener sur la place de vente aux Sables d'Olonne, le service devient déficitaire puisqu'il y a de moins en moins de bateaux de pêche, on se retrouve avec une carence du service privé. Nous avons milité pour une possibilité de DSP au niveau de la Région Pays de Loire. Il nous a été répondu que la desserte est prévue pour envoyer les produits de première nécessité. Ce que dit le règlement de cabotage, c'est qu'à partir du moment où il y a carence, (Alors qu'est-ce que la carence ? On peut longuement en débattre) l'autorité compétente peut mettre en place un système pour garantir une qualité de service que ce soit en termes de prix ou de fréquence que ce soient pour les passagers ou pour les marchandises. Selon les îles, on a des réalités très différentes, que ce soit en termes de fréquence de traversées et de tarification.
La loi 3DS peut nous apporter une sensibilité différente sur la tarification et notamment des passagers. Que dit la jurisprudence : « Peut bénéficier du tarif insulaire quelqu'un un qui déclare sa résidence principale sur l'île. » Tous ceux qui ne cochent pas cette case ne devrait pas bénéficier de cette tarification insulaire. Mais nous avons des réalités avec des gens qui vivent sur l'île de manière permanente ou pas. Par exemple quelqu'un qui aurait un redressement fiscal ne sera pas en mesure de produire une imposition sur le revenu, une personne handicapée qui vivait chez ses parents sur l'île est obligée de vivre en institut sur le continent, elle devra être domiciliée sur le continent alors que cette personne aura besoin de cette tarification pour maintenir le lien social. Je sais qu'à Belle-Île, vous militez pour les aidants puissent venir sur l'île. Je ne vais pas décliner tous les cas particuliers. Dans le contrat d'obligation de service public que nous avons avec la Régie, nous avons un tarif insulaire pour ceux qui présentent un avis d'imposition, pour un certain nombre de personnes amenées à venir travailler sur l'île (carte temporaire), ce qu'il y avait en Bretagne et qu'il n'y a plus : les apparentés insulaires ce qui était jugé comme illégal à une certaine période (ça a

été biaisé, on a appliqué le tarif villégiature aux résidents secondaires sur le même tarif que celui appliqué aux apparentés insulaires) tout ça à complétement disparu. Nous on a gardé ce tarif apparenté insulaire au motif que ce n'est pas un avantage que l'on octroie aux apparentés insulaires, c'est un avantage qu'on donne aux insulaires de faire venir leur famille, c'est ça la réalité. J'aimerais que l'on soit vraiment entendus sur ce point. Sinon cela veut dire que les enfants d'insulaires ne peuvent plus revenir voir leurs parents sur les îles et cela est vraiment insupportable. Je pense qu'il faut que l'on milite au travers de cette Loi 3DS pour avoir cette différenciation d'appréciation et de garantir ce droit aux insulaires de pouvoir faire venir leurs familles sur les îles, c'est vraiment fondamental.
DSP avec une entreprise privée, ou une régie ? J'aime notre modèle de Régie qui nous permet de siéger au Conseil d'administration ce qui nous permet d'avoir des relations assez proches avec notre compagnie. La DSP a ses avantages mais l'important est de définir le besoin en termes de fréquence et de tarif et cela il est important d'être bien entendu ; Il faut bien comprendre que le bateau c'est notre route et il est important qu'on soit écouté dans nos besoins.

Jean LOISEAU : ***Faciliter la venue des familles d'insulaires sur les îles.***

Dominique YVON : Je suis tout à fait d'accord avec les propos de Bruno NOURY, sur les « demi-insulaires » qui sont souvent les enfants d'insulaires ou la famille proche. Si l'on veut garder un contact avec sa famille, il ne faut pas les considérer comme des touristes, ils ont vécu sur l'île et aujourd'hui doivent payer plein pot comme les touristes.
Je ne suis pas d'accord sur la surtaxe des résidences secondaires. Que veut-on faire ? S'il n'y avait pas les résidences secondaires, il y aurait la moitié moins de bateaux par an, ce sont eux qui concourent à l'équilibre de l'économie de l'île.
Autant, pour le contrat de Plan Etat Région îles du Ponant, les relations sont excellentes avec le Région Bretagne, par contre au niveau des ports et des liaisons maritimes il y aurait beaucoup à dire. Au niveau des liaisons maritimes, on nous dit que l'on saura ce qu'il y a dans la DSP quand elle sera votée. On aurait préféré être au courant avant pour éviter les erreurs et certains manquements que l'on constate aujourd'hui. Je souhaite qu'on puisse réunir les maires et la Région pour discuter sur les problèmes et sur les améliorations à faire. Les maires sont tout à fait habilités, ils représentent déjà la collectivité et utilisent les bateaux très régulièrement. Nous remercions la Région pour le travail réalisé et l'argent pour réaliser nos équipements.

Denis PALLUEL : Je ne voudrais pas que l'on réduise le sujet de la Loi 3Ds à la problématique de la DSP, ce serait vraiment réducteur. J'en parle un peu en connaissance de cause, puisque ce que vient de dire Bruno, on le vit en ce moment, on bénéficie encore de ce tarif préférentiel qui n'existe plus dans le Morbihan, il y a eu un alignement. J'ai un peu cherché, il n'y a pas de tarif préférentiel ailleurs, il n'y en a pas en Corse (Les corses qui ne sont pas mauvais pour la défense de l'insularité), en Outremer, je ne pense pas non plus. Cela n'existe plus que pour Yeu. Il faut bien distinguer que ce tarif préférentiel ne concernait pas uniquement les enfants d'insulaires mais aussi les résidents secondaires. Si l'on trouve normal que quelqu'un qui puisse acheter une maison à 500 000 € ou plus puisse bénéficier d'un tarif aidé par la collectivité, J'ai un peu peur qu'on se trompe de combat. Au niveau de la loi, c'est compliqué de faire la part des choses entre les résidents permanents, les cas particuliers dans les non permanents.

Bruno NOURY : Ce n'était pas mon propos, c'est pour cela qu'il ne faut pas considérer le tarif pour les apparentés insulaires comme une aide pour eux mais pour les insulaires pour qu'ils puissent voir leurs familles.

Denis PALLUEL : Emotionnellement, j'ai 5 enfants qui vivent sur le continent et je le vis aussi, il y a des abonnements. Il y a des sujets comme les aidants pour lesquels nous pourrions concrètement et techniquement avancer.
Sur le phénomène des résidences secondaires, c'est peut-être ça la loi 3DS il faut définir collectivement les sujets que l'on veut défendre.
J'avais cru comprendre que nous étions tous d'accord pour se battre sur le principe d'être classés en zone tendue. Si maintenant l'on dit que les résidents secondaires sont indispensables à notre vie et je ne dis pas le contraire non plus, ça peut être compliqué ; cette Loi 3DS a été vue comme une sorte de bénédiction, peut-être à tort, en se disant « c'est le grand soir ». Il y a eu toute une réflexion avant, à un moment on parlait d'une sorte de loi île comme la loi montagne et ce n'était peut-être pas la bonne manière d'aborder le sujet. Il y a eu cette loi 3DS qui ouvre une porte, mais il faudra qu'on avance sur des sujets très ciblés. La grande difficulté c'est de cibler des sujets importants pour l'ensemble de nos populations mais aussi très spécifiques aux îles. Je prends un exemple : le logement, c'est un gros problème sur les îles mais les solutions ne sont pas que pour les îles, on pourrait s'associer avec l'ANEL ou les maires ruraux sur ces questions ; après s'il y a des seuils, effectivement on pourrait dire sauf sur toutes les îles. Après il y a des sujets déjà identifiés et on n'en parle plus : comme au niveau fiscal sur les zones de revitalisation rurale ; on a fait tout un travail dessus et il n'y a qu'une seule île : Ouessant. Pourquoi ne pas se battre pour que toutes les îles soient concernées par cette mesure ?
Le gros travail sera d'identifier quelques dossiers importants à faire avancer.
Je rappelle qu'avant cette loi 3Ds, nous avons travaillé collectivement et avions eu une stagiaire de l'équivalent de l'ENA pour les collectivités territoriales, nous avons produit un document d'une quarantaine de pages que nous avons envoyé au Sénat, avec ce document, on a matière à trouver des sujets. On aura toujours la question du transport maritime, le bateau n'est pas qu'un moyen de transport cela faire partie de l'identité des îles.

Jean LOISEAU : ***Il faudra Identifier des thématiques précises pour avancer avec cette loi 3DS.***

Annaïck HUCHET : Au-delà de la tarification et de ce que l'on connaît sur la problématique des liaisons maritimes, il y a une vraie question, puisqu'on des résidents secondaires, nous constatons que sur notre île, nous avons des résidents principaux qui n'habitent plus chez nous, or c'est une déclaration au niveau fiscal, nous avons demandé à la direction générale des services fiscaux de réaliser des contrôles, il nous a été répondu qu'ils ne feraient pas « la chasse aux sorcières », on demande à ce qu'il y ait plus de contrôle, car à un moment cela nous échappe, il y a la réalité des résidents secondaires et la réalité des résidents principaux qui n'habitent plus sur notre île. Nous venons de terminer le recensement certains résidents principaux nous ont dit qu'ils n'habitaient pas là et avaient eux-mêmes oublié qu'ils avaient fait un dossier pour obtenir le tarif insulaire. Ce n'est pas qu'une question de tarification, c'est aussi une question d'accès au bateau, on le rappelle, un insulaire peut comme tout le monde programmer pour ses vacances, mais la vie d'insulaire ce n'est pas cela, souvent dans le quotidien ou pour un problème, il doit s'organiser pour partir la veille pour le lendemain prendre le bateau avec sa famille et quand on est en concurrence pour l'accès au bateau avec les gens qui viennent en week-end, cela devient un problème et ce n'est pas normal. L'on va avoir du mal à garder une population à l'année dans ces conditions. Maintenant c'est la recherche du meilleur gain, tout le monde en joue, avant nous avions des résidents secondaires qui venaient régulièrement, maintenant ils louent en saisonnier et aux permanents ; ils louent au moment où c'est le plus rentable. Si l'on ne nous aide pas au niveau fiscal, et je pense que dans la loi il faudrait que l'habitat devrait être vu autrement que par la fiscalité ce qui nous aiderait sur nos îles. C'est là-dessus que nous devrions militer. On ne devrait pas dire que l'on a besoin des résidents secondaires, ils sont là d'accord mais

c'est d'une population à l'année dont a besoin, car sans, même les résidents secondaires n'auront plus accès à rien quand il n'y aura plus de population à l'année.

Philippe LE BERIGOT : Un complément qui me préoccupe : nos résidents secondaires peuvent se déclarer résidents permanents et peuvent aussi être électeurs au bout de 2 ans contre 5 auparavant.

Emmanuel MAILLARD : (adjoint au maire de l'île d'Yeu) Je vais repartir sur la Loi 3DS mais ce qui m'a gêné tout à l'heure lors de la présentation de la programmation pour 2023 de l'AIP, il a 9 axes de travail et aucun sur le logement et l'habitat. Vous parlez de la veille sur la loi 3DS et parlez du logement, mais nous devons être force de proposition et de réflexion sur la loi 3DS : « qu'on nous donne le droit à la différenciation sur l'habitat le foncier, la construction, le droit à l'habitat des gens … ». Si l'on reste sur les règles actuelles où la loi est la même pour tout le monde, on bloque et on va droit dans le mur, le seul moyen de garder des gens à l'année heureux de vivre sur leur île et qui accueilleront les résidents secondaires avec le sourire sans se sentir agressés, le seul moyen sera de se différencier si on reste sur la loi générale, cela ne fonctionnera pas. Je ne sais pas quelles seront les bonnes solutions mais je pense que dans votre programme, cela manque, il faudra travailler sur cette problématique et ne pas se contenter d'être en veille.
Sur les 9 axes il en manque un, pour preuves, vous prévoyez d'embaucher des chargés de mission pour diverses problématiques mais aucun n'est prévu sur le thème du logement et de l'habitat. J'ai vu qu'il y aurait un chargé de mission sur la lutte contre les nuisibles, il y aurait peut-être d'autres thématiques à travailler.

LE LOGEMENT ET LE PROJET D'OFS - BRS A GROIX présenté par Dominique YVON

Dominique YVON : Si l'on veut garder une population active sur les îles, il faut pouvoir lui fournir du travail et les loger.
Quand un investisseur investit 3.5 M € pour bâtir une conserverie avec 20 emplois à la clé, et qu'on lui refuse le pass insulaire, cela fait un peu désordre.
Si on veut maintenir la population à l'année, il faut bâtir des logements sociaux. Pour la construction, c'est aujourd'hui 30-35 % de surcoût sur les îles par rapport au continent. Les logements sociaux sont subventionnés mais on ne peut pas faire que ça. Le Bail Réel solidaire est un atout pour les îles et permet de devenir propriétaire et de casser la spéculation, pas tout de suite mais à terme par des conditions fixées par la loi. Vous êtes propriétaire de la maison mais pas du terrain, vous ne pouvez pas la revendre sauf à un résident principal avec des conditions fixées par la loi comme l'indice sur le coût de construction limitant ainsi la plus-value. Onze maisons devraient démarrer prochainement à Groix.
Pour ce faire, il faut créer un Office de foncier solidaire, en général, ce sont les collectivité des villes ou les communautés de communes ou d'agglomération, je pense que sur Groix, ce sera Morbihan Habitat qui s'en chargera (c'est un regroupement de tous les organismes sociaux de construction tels que Lorient Habitat, Bretagne sud Habitat, Vannes Golfe Habitat …). L'avantage, c'est aussi le prix d'acquisition réduit de 15 à 30 %, la TVA est à taux réduit, cela donne un prix d'achat inférieur de 25 à 40 % du coût normal de construction, ce qui permet à de jeunes ménages de pouvoir construire dans les îles et c'est le choix que nous avons retenu. On ne peut pas faire que du social à la location, ce n'est pas la bonne solution.

Jean LOISEAU : Nous avons aussi sur l'île d'Arz un projet d'OFS et de BRS avec l'OFS de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (communauté de communes du Pays de Vannes) et Morbihan Habitat et cela nous paraît être l'outil le plus efficace pour être sûrs que ce soient des logements qui restent en résidence principale.
Aujourd'hui, même les Logements sociaux sont revendus au bout de quelques années sur le marché des résidences secondaires, l'enjeu est vraiment là et pour nous c'est essentiel.

Emmanuel MAILLARD : on ne sauvera pas les îles avec les BRS réglementés. A chaque fois qu'une maison est vendue, c'est sur le marché des résidences secondaires donc cette maison est perdue pour les insulaires. Le temps de faire des maisons en BRS on en perd peut-être dix et celles-ci sont perdues définitivement, le BRS est un bel outil, et il y en a d'autres comme la régulation des meublés touristiques. Il faut qu'on utilise la loi 3DS pour la différentiation de nos îles pour pouvoir construire l'avenir. On perdra toujours plus de maisons sur le marché des résidences secondaires que l'on en construira en BSR, on ne peut pas gagner à ce jeu surtout avec la loi zéro artificialisation des sols.

Jean LOISEAU : Ce n'est pas le seul outil mais un parmi d'autres.

Dominique YVON : Qui vend les terrains et les maisons ?

Bruno NOURY : 80 % du marché immobilier de l'île d'Yeu est de la vente entre résidents secondaires.

Emmanuel MAILLARD : un insulaire n'a pas le droit de vendre au prix qu'il décide.

Denis PALLUEL : Les BSR que l'on suit avec beaucoup d'intérêt font partie des outils, il y a plein d'outils à utiliser, est-ce que cela passe ou pas par la Loi 3DS ? Les communes littorales sont aussi touchées par ce problème, il y a effectivement la spécificité que sur une île, on ne peut pas aller habiter plus loin. Il y a une prise de conscience collective, ce que vous dites à propos des vendeurs, il faudrait les responsabiliser surtout sur le marché touristique, j'ai par exemple des gens dans des logements sociaux alors que leurs parents louent un gîte. Il y a tout un travail sur la fiscalité ; comment cela se fait que lorsque l'on loue un gîte ou un meublé on ait des exonérations fiscales ? Ce sont des pistes à creuser, on est face à l'hyperpuissance du marché, il faudra à un moment faire comprendre que louer à l'année ou à des professionnels pour des propriétaires devienne économiquement au moins aussi intéressant que louer en saisonnier.
Il n'y a pas une solution, c'est les collectivités et la responsabilisation de l'ensemble de la population. Il y beaucoup de gens pour qui louer un gîte est la solution de facilité, après cela crée une sorte « d'économie coloniale », il faut des gens pour entretenir les gîtes, les résidents secondaires se plaignent de ne trouver personne pour faire le ménage chez eux. C'est ce qu'il faut essayer de casser tout en tenant compte de l'activité économique crée par tout cela, mais il faut rééquilibrer les choses. Il y a plein de fers au feu, mais il faudra une intervention massive financièrement pour capter le marché touristique et le réorienter vers quelque chose de plus vertueux.

Annaïck HUCHET : Avec les nouveaux certificats d'économie d'énergie, on risque de voir des logements loués à l'année dont les propriétaires ne pourront pas assumer les coûts de remise aux normes basculer dans l'habitat touristique. On va encore perdre de l'offre de logements à l'année.

Bruno NOURY : On a effectué une préemption sur une grande propriété insulaire sur une parcelle de 3000 m2, ils conservent la maison qu'un promoteur va découper et mettre en vente pour une dizaine de parcelles en résidences secondaires. On préempte avec les justifications du code de l'urbanisme concernant les préemptions, le promoteur attaque et va vraisemblablement gagner. On pourrait imaginer via la Loi 3DS que lorsqu'une commune préempte que ce soit reconnu comme d'utilité publique.

Laurence FORTIN : La question de l'habitat est très prégnante sur les îles et également sur les communes littorales en Bretagne ou ailleurs mais beaucoup en Bretagne puisque nous sommes très attractifs. On voit bien par exemple sur le Morbihan les perspectives d'évolution

de la population à 2 chiffres. Habiter et accueillir c'est bien mais il faut que l'on travaille sur la question du parcours résidentiel. J'ai bien entendu que vous étiez mobilisés pour être classés en zone tendue. Nous au niveau de la Région, l'option de la zone tendue est une première étape, on pense que ce n'est pas suffisant : sur 1200 communes classées en zone tendues, seules 200 mobilisent la fiscalité sur les résidences secondaires. On voit bien que ce n'est pas parce que l'on est classé en zone tendue que l'on mobilise les outils qui peuvent l'être. Par contre, il y a plein d'outils pour réguler l'habitat comme les zones A, B, C, les aides de l'ANAH en fonction de la catégorie à laquelle on appartient … Nous, ce que l'on sollicite à l'échelle de la Région, c'est le droit à la différenciation et à expérimentation : un zonage, ce n'est pas ce que l'on attend, Monsieur le député, vu de Paris ou autre où on nous dirait en étant dans cette zone vous avez droit à tels outils et c'est quelque part vous les maires qui devez pouvoir mobiliser ces outils. On parle de tout ce qui est locatif, rachat de maison, il faudrait que les maires puissent déterminer le nombre de logements qui peuvent être transformés en locatif, en Air BNB éventuellement, que vous puissiez décider de quotas en termes de locatifs à l'année ou saisonnier, comme ce qui a pu être fait à Saint Malo où ils ont défini les quotas par quartier, ce qui permet de réguler.
Effectivement il va falloir accueillir des touristes, et on est contents qu'il y ait des touristes sur les îles, (on parle de surtourisme) mais il y a une économie autour de cela et il y a un équilibre qui reste à trouver. Les situations des uns et des autres ne sont pas les mêmes, tout en ayant des similitudes, vous n'avez pas les mêmes attentes. Il faudrait avoir cette « boîte à outils » qui ne coûteraient pas plus d'argent au niveau national, c'est ce qu'on a fait avec le « PINEL breton » qui donnait le droit de défiscaliser à l'échelle de la Bretagne, normalement ce n'était possible que pour certaines zones et nous avons pu le mettre en place par solidarité sur d'autres territoires comme à Rennes ou à Saint Malo. Ça n'a pas coûté un euro de plus au gouvernement mais ça a permis de faire différemment à l'échelle de la Bretagne. Et je pense qu'en particulier sur la question du logement, en fonction des différents outils disponibles et la loi 3DS doit permettre de le faire. Et ce serait intéressant qu'il y ait une contribution avec l'analyse des dispositifs qui peuvent exister et sur comment les uns et les autres peuvent différencier selon les territoires. Le BRS est un des outils parmi tant d'autres et ne permettra pas à lui seul de résoudre le parcours résidentiel qui est d'une complexité sans nom.
Nous travaillons également avec l'EPF sur la durée du portage, mais au bout de 7 ans il faut que le projet émerge ; avec la question du ZAN, que ce soit à l'échelle de la Bretagne ou au niveau national, comme on s'inscrit tous dans le fait qu'il n'y ait plus de foncier, et c'est ce que vous avez expérimenté en avance de phase sur les îles, et c'est ce qui va se passer dans les autres territoires ; il va falloir porter plus longtemps le foncier parce qu'il ne faut pas que le zones 1AU et 2AU soit acquises par les promoteurs qui surenchérissent. Sinon, vous ne maitrisez plus rien : l'accueil des habitants, la construction de logement, son type, le changement de destination de ces logements, un jour résidence principale et secondaire au lendemain puis en Air BNB. Il faut que les maires puissent décider de cela et cela peut sûrement se faire dans le cadre du droit à la différentiation et à l'expérimentation.

Gilles MOUNIER : Ce qui manque en France, c'est du logement. Une étude a montré qu'il faudrait construire 500 000 logements par an, on en a construit 200 000 l'an dernier, ce qui met la pression sur tout le monde et encore plus sur les îles. On est confrontés tous les jours à des familles qui n'arrivent pas à s'installer, à des chefs d'entreprises qui n'arrivent à loger leurs salariés. Il faut des principes plus simples, quand on nous dit qu'il faut mettre en place un STRADDET, un SCOT, un PLU , c'est trop tard. Il faut simplifier pour être plus réactif dans la construction de logements et on va vers la diminution de la taille des ménages. Dans la plupart des communes, les constructions servent pour moitié à maintenir la population. Au niveau des pouvoirs publics à la fois, pour le logement social ou pour l'accession à la propriété il faudrait nous simplifier les démarches, même si on sait qu'il faut prendre en compte

l'environnement, la diminution du foncier agricole et autre. Toutes ces adaptations prennent des années et ne nous permettent pas de répondre à la demande.

Laurence FORTIN : à l'échelle de Bretagne, nous sommes la région qui le plus consommé de foncier, mais nous ne sommes pas la région qui a accueilli le plus d'habitants. Là où on construit et consomme le plus de foncier et sur certains territoires c'est même la population qui a diminué, donc il faut faire très attention, simplifier oui, mais attention : si l'on dit il faut construire le double, à l'échelle du Pays de Brest, une étude d'une agence d'urbanisme démontre que si l'on continue à construire au rythme actuel et des dix dernières années, on va construire de la vacance car les constructions d'aujourd'hui ne sont pas adaptées au vieillissement de la population et à ses besoins. Attention à la simplicité sur des sujets très complexes. Il faut de la responsabilité de la part des uns et des autres ; Oui parfois ça prend du temps, on a quelques injonctions assez contradictoires parfois, mais on aura des documents qui vont nous aider à nous dire que demain il nous faut des agriculteurs et je pense que vos îles il faut protéger le foncier. Malgré toutes les lois qui sont passées ces dernières années visant à protéger le foncier, on n'en a jamais consommé autant.

Stéphane BUCHOU : pour cette question extrêmement prégnante du logement, c'est une question à fleur de peau qui suscite beaucoup de réactions et d'engagement et c'est positif. Monsieur le Président de l'AIP, vous avez au sein de l'association en premier lieu à aller vers une position collective, le cas échéant commune qui puisse être portée de manière forte.
Pour vous donner l'état de note réflexion sur le sujet et pour peut-être donner quelques éléments qui ont conduit à cette fameuse loi 3Ds et cet article qui vient singulariser les îles. D'abord, je ne crois pas qu'il faille sur un sujet comme celui-là opposer résidents permanents et secondaires, le sujet n'est pas là. Le constat est partagé, qu'est-ce qu'on fait demain pour éviter de reproduire les erreurs du passé que nous devons assumer collectivement. Ça a été touché du doigt par certains, si on est à l'île d'Yeu à 60% de résidences secondaires, cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, certains ont vendu des terrains à d'autres qui ont construit des maisons qui sont devenues des résidences secondaires, on est aujourd'hui sur un déséquilibre qu'il faut essayer de corriger. Le législateur a été sollicité par vous, les élus des territoires insulaires pour dire : nous sommes sur des territoires contraints et ce qui est déjà compliqué sur le continent l'est d'autant plus sur nos îles. Ce qui est inscrit parfois dans la loi (et la loi a vocation à s'appliquer de manière informe sur le territoire) est chez nous impossible. Il faut que sur certains sujets, cette singularité soit prise en compte dans le droit à l'expérimentation auquel je crois beaucoup. Sur les 3 points évoqués par l'adjoint à l'urbanisme de mairie d'Yeu et sur ce qu'il va se passer ? Collectivement, nous allons construire. Est-ce que c'est à Paris que se décidera de ce qui va se construire à Batz, Molène ou Sein, non évidement. Notre travail est de vous donner un cadre et des outils, saisissez-vous-en et faites en sorte que les problématiques auxquelles vous faite face soient résolues, peut-être pas demain mais après-demain. J'échangeais avec le maire de l'île d'Yeu sur la question de la taxe sur les logements vacants, je ne partage pas les propos de Monsieur le maire de Groix, je suis d'accord pour ne pas stigmatiser les résidents secondaires, on en a besoin et d'autant plus dans un territoire qui vit du tourisme, il faut qu'on soit ensemble sur un cercle vertueux, il faut que chacun puisse contribuer à sa mesure à ce qui ne doit plus n'être qu'un slogan : le bien vivre ensemble. Aujourd'hui, on a de telles tensions sur les îles et l'ensemble du littoral qui sont particulièrement exacerbées, et j'en suis témoin, à l'île d'Yeu, je peux le constater à chaque fois que je viens et on est dans une période où il n'y a pas encore trop de monde. Si demain quand on est résident secondaire, on peut à travers une taxe (même si on n'aime pas les taxes et impôts et moi le premier, si on pouvait faire autrement…), si chacun peut contribuer financièrement à un fonds que les territoires doivent mobiliser et je crois que c'est ce qui va se passer à l'île d'Yeu. Ce qui est envisagé et va être mis en place lorsque le décret va sortir, va dans le bon sens, ce n'est pas la panacée. Mais de dire demain quand on est résident secondaire qu'on contribue à la vie économique du

territoire mais qu'on est aussi un des acteurs qui « empêche » dans une certaine mesure que certains de celles et ceux qui veulent continuer à vivre sur l'île ne puissent pas le faire ; si financièrement je peux contribuer à une enveloppe qui permettra à la collectivité non seulement de construire de nouveaux logements ou de réhabiliter des logements anciens et contribuer au ZAN. Cette surtaxe des résidences secondaires, les BRS, des logements démontables dans certaines zones très contraintes… sont des solutions, on ne résoudra pas les problèmes de demain avec les solutions du passé. Il est de notre responsabilité collective, parlementaires, élus locaux de penser nos territoires de demain. C'est quoi l'île d'Yeu dans 30 ans ? C'est ça le sujet, est-ce-que ça se fait au travers d'un STRADDET, un SCOT ou autre, on produit beaucoup de matière intellectuelle, mais il y a un moment où il faut agir car les populations sont en attentes de solutions et c'est notre impérieux devoir. M. le Président, à l'instar de ce que vous a demandé ma collègue Françoise GÂTEL, je préside le groupe d'étude littoral à l'Assemblée Nationale, et évidement je serai ravi de vous auditionner en votre qualité de président de l'AIP, je suis aussi membre de la délégation des collectivité territoriales et de la décentralisation et pour avancer sur ce sujet de la loi 3Ds qui ne doit pas rester qu'une belle idée ; on attend avec beaucoup d'impatience vos contributions et vous êtes les bienvenus à l'Assemblée Nationale, comptez sur moi pour l'évoquer avec le Président CAZENAVE et Didier LE GAC que vous connaissez bien appuiera dans ce sens pour que vous soyez entendus et que ces spécificités insulaires soient prises en compte.

Dominique YVON : Vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait que les résidences secondaires participent un peu plus au développement économique de la collectivité les seul qui payent la taxe d'habitation alors que les permanents en sont exonérés.

Carole CHARUAU : Les résident secondaires sont aussi exonérés de la taxe d'habitation pour leur résidence principale.

Stéphane BUCHOU : Monsieur le Maire de Groix, Il n'y a pas d'un côté les gentils et d'un côté les méchants. Soit l'on continue comme avant et là à mon avis on va dans le mur ou alors on essaie de trouver des solutions collectivement. Nous avons été à juste titre été sollicités il y a 2 ou 3 ans pour cette spécificité insulaires, cette spécificité est aussi présente sur les communes littorales ou de montagne ; moi je ne suis pas choqué de dire à ceux qui ont une résidence secondaire dans tel ou tel territoire, il faut que vous contribuiez un peu plus que les autres. Quand vous dites qu'ils ne sont pas exonérés de taxe d'habitation et qu'ils participent financièrement, vous avez raison, ils payent la taxe pour les ordures ménagères, ils vont dans les commerces, ils contribuent à l'économie locale. Quand je viens à l'ile d'Yeu et que j'échange avec les élus ou des responsables d'associations qui sont beaucoup plus virulents que vous ne pouvez l'être sur la présence des résidences secondaires, c'est totalement octogonal si j'interroge les commerçants qui me disent en avoir besoin. La question est éminemment complexe, je dis qu'il faut trouver des solutions collectivement. Je ne veux pas qu'on stigmatise les résidents secondaires, je pense que quand on habite à Noirmoutier, aux Sables d'Olonne ou à la Barre de Monts, quand on a une résidence secondaire dans un territoire littoral, l'on peut contribuer financièrement un peu plus, et qu'intellectuellement, c'est particulièrement satisfaisant. Si demain nous n'avons que des résidences secondaires, on aura un musée à ciel ouvert sans école, sans commerces, sans rien. Il faut un cercle vertueux, comment on l'alimente ? c'est un des outils. En écho à M. MAILLARD le constat est partagé et la solution est complexe, elle existe : c'est une addition d'outils, on vient d'en citer un certain nombre et le temps fera son œuvre. En mettant en place ce type d'outils on envoie aussi un message qu'il ne faut pas minimiser. On a identifié des clefs, maintenant, au boulot !

Emmanuel MAILARD : Je crois que l'emploi du mot besoin en parlant des résidences secondaires, est une catastrophe. Besoin = dépendance, ne n'est pas bon de démarrer comme

ça. En fait dans le quotidien, les résidents secondaires peuvent avoir le sentiment que sans eux on n'est rien, alors que c'est juste un échange gagnant-gagnant, ils trouvent leur bonheur en venant, nous en les accueillant, car on n'est pas fermés. Ça a bien fonctionné pendant des décennies et là on arrive à un point où on stigmatise les résidents secondaires car on a un problème de territoire ; ce n'est pas le résident secondaire en lui-même le problème, si on règle le problème du logement, et de l'habitat, on sera toujours aussi content de les accueillir. On arrive à un moment où on n'a plus de bien vivre ensemble alors qu'à la base on est contents de les accueillir.

Denis PALLUEL : On dit que ce sont les maires qui doivent avoir les outils, très bien. Les maires ont des électeurs, le problème est que dans les communes où on atteint 70 % de secondaires, dans 10-20 ans et c'est déjà le cas dans certaines îles, la majorité des électeurs seront des résidents secondaires et cela rend la situation compliquée. Pour moi, le droit de vote devrait être lié à là où on vit, il y a une grande inconséquence dans la loi sur le droit de vote alors que nos propres enfants qui sont partis ailleurs n'ont plus le droit de voter.
Ce n'est pas faire de l'ostracisme, mais en même temps, on est en démocratie et on représente une population, or, électoralement on représente en partie une population permanente et en partie une population qui n'est là que pour l'agrément. Avant c'était 5 ans maintenant c'est 2 ans. On marche sur la tête.

Stéphane BUCHOU : Là on s'éloigne un peu de la Loi 3DS, quoique … J'entends ce que vous dites et parfois on fait des bêtises, cela s'appelle l'évaluation de la loi. On a un renouvellement de la population assez incroyable et c'est encore un autre sujet. Le législateur que je suis n'est absolument pas choqué du fait que vous portiez ce type de proposition. Et de voir comment on peut y répondre, parce qu'on est dans une spécificité pas qu'insulaire mais aussi des communes littorales et montagnarde, où du fait de l'attractivité des territoires, on a cette typologie qui est là et ça pèse sur les décisions à prendre. C'est noté de mon côté mais j'imagine, M. le Président, que lorsque vous serez auditionné à l'Assemblée Nationale, vous en ferez état.

Jean LOISEAU : Les îles sont un milieu contraint qui nous oblige à être innovant, inventif pour trouver les bonnes solutions. Nous avons les mêmes problèmes que les continentaux mais bien avant eux et avec beaucoup plus d'acuité. C'est là où on peut tracer un chemin.

V– PRISES DE PAROLES

Philippe LE BERIGOT : nous avons fait de cette AG le temps fort pour savoir comment nous allons nous approprier la loi 3DS et en faire une déclinaison répondant à nos besoins. Nous savons que cette loi n'est ni l'Alpha et l'Omega, pour autant elle est extraordinaire puisqu'elle existe et le fait de votre présence parmi nous aujourd'hui est l'illustration de ce que nos îles représentent pour nos interlocuteurs et je saisis au bond votre proposition de nous recevoir et de pouvoir exprimer les situations et les volontés des îles. Comme de disait Denis tout à l'heure, le travail est à nous pour nous mettre d'accord sur ce que nous allons prioriser et défendre les uns avec les autres. C'est la deuxième partie que nous allons poursuivre avec les maires et qui permettra demain en CA de traduire en décisions les orientations que nous avons voté tout à l'heure.
Votre intervention illustre bien l'avancée que nous réclamions, celle de la reconnaissance de nos îles comme des interlocuteurs.

Bruno NOURY : On est ravis de vous recevoir pour cette AG des îles du Ponant, c'est important pour nous de s'inscrire dans cette démarche de partenariat avec l'ensemble des îles du Ponant, dans le partage des problématiques communes, on parle le même langage malgré

nos différences dans nos problématiques, sur les îles on est un peu tous cousins et on se comprend. On est ravis de la tenue de cette AG à l'île d'Yeu, c'est aussi une forme de reconnaissance pour l'île d'Yeu. Merci à ceux qui se sont déplacés pour participer à nos débats assez riches, les enjeux sont vastes et nombreux, il y a du pain sur la planche. Cela avance et fait cheminer tout le monde ensemble et c'est une bonne chose. N'hésitez pas à revenir visiter le reste de l'île pour ceux qui ne connaissent pas trop. Merci à tous.

Gilles PAGNY : Le débat aurait pu être long, car je ne suis pas tout à fait d'accord avec certaines choses que j'ai entendues, sur le fait que ce n'était pas des décisions parisiennes sur l'urbanisme, avec mon collègue on plutôt d'accord pour dire que ça vient plutôt de Paris et des Préfets. Je suis ravi d'être à l'île d'Yeu que je connais très bien depuis très longtemps, c'est l'île que je connais le plus même si je viens du plus loin au nord de la Bretagne, de Paimpol, pour avoir chanté avec mon groupe au « grand Festin » pour ceux d'ici qui connaissent. Je suis très content de représenter le département des Côtes d'Armor, car malgré les débats, il y a beaucoup de sincérité, de connivence, de convivialité surtout lors des Insulaires, et d'être très solidaire de mon ami Olivier CARRE, maire de Bréhat que j'espère soutenir autant qu'il attend de moi et du département des Côtes d'Armor.

Gilles MOUNIER : Je représente le Président Maël DE CALAN. Le département du Finistère est très heureux de pouvoir accompagner les îles finistériennes sur le contrat à hauteur de 1.4 M €, en fonction des enjeux à relever. Nous avons voulu faire quelque chose de très adaptable car toutes les îles sont différentes : tantôt sur l'assainissement, l'habitat, l'école. Je rejoins le débat sur l'habitat qui est une problématique qui tourne en boucle et pour laquelle il faudra trouver des solutions. Merci pour votre invitation.

Laurence FORTIN : Merci pour votre accueil, je suis la seule femme à la tribune mais également à la seule à venir aujourd'hui pour la première fois à l'île d'Yeu. J'aurai plaisir à vous retrouver comme on en a l'habitude. Ces débats sont toujours passionnés et passionnants c'est à partir de ces échanges très utiles que le contrat pour les îles a été construit, notamment avec l'étude sur les surcoûts insulaires, ça a pris du temps mais ça a produit des outils d'accompagnement qui s'inscrivent dans le temps et qui se renouvellent. C'est un des enseignements, on voit bien qu'on est confrontés, et le débat d'aujourd'hui le démontre encore, à des difficultés nouvelles qui ne sont pas apparues du jour au lendemain mais qui sont aujourd'hui plus fortes, c'est grâce à ce collectif, à cette manière de faire ensemble, à se parler, à se comprendre, à essayer chacun dans ses responsabilités d'apporter les outils pour répondre au mieux et de réussir collectivement à apporter des choses. Continuez à être qui et ce que vous êtes, votre manière de faire, continuons à travailler ensemble à cette méthode bretonne qu'on annexe un peu, pour vraiment réussir à défricher les choses. C'est d'autant plus important que les sujets auxquels vous êtes confrontés, par ailleurs, on y sera tous confrontés en Bretagne demain, à partir de vos expériences, de vos expérimentations souvent en avance de phase, c'est pour ça qu'on a autant de débats passionnants et passionnés, on arrive à avancer pour le reste de la Bretagne. Je pense que c'est dans ce sens très important. Le contrat de partenariat, c'est une chose : 6 M€, il y aussi les politiques sectorielles mais vous connaissez cela par cœur ; j'ai bien entendu les questions sur le transport et je le relaierai à Mickaël Quernez qui est au courant et comme vous le savez, vous le rencontrerez à nouveau. Je suis très fière de représenter le Président de région Bretagne Loïg CHESNAIS GIRARD qui est très attentif, et que je vais rejoindre ce soir, qui j'en suis sûre va me demander l'objet des débats et j'essaierai de lui en faire un compte rendu le plus précis possible. On est très contents d'être à vos côtés, vous pouvez compter sur nous et on continuera de l'être. Je voudrais saluer Denis BREDIN pour tout le travail qui a été réalisé depuis tant d'années, je te souhaite plein de bonnes choses. Je souhaite une belle arrivée à son successeur avec une bonne ambiance et un Président qui anime bien tout ça. Continuons ainsi, à très bientôt.

Stéphane BUCHOU : Je vous remercie de votre invitation. Je suis convié à votre AG tous les ans depuis six ans, je n'ai pas pris ni eu le temps de venir dans les différents lieux depuis 2017 (en Bretagne). J'avais dit à mon équipe de surveiller de près le jour où ce serait à l'île d'Yeu, je ne pourrai pas me permettre de ne pas venir. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et d'avoir pu prendre cette bouffée d'oxygène. Je veux vous féliciter de votre choix M. le Président, d'être venu à l'Île d'Yeu, Bruno à fait tout à l'heure une présentation en parlant trop à mon goût de la Bretagne, parlons de la Vendée ! Je connais bien la Bretagne et j'aime beaucoup y aller ; Dans le cadre de la délégation des collectivités territoriales et de la décentralisation, je prenais la suite d'une question posée par Didier Le Gac et j'ai dit à l'auditionné « je vais vous parler de la Bretagne mais en mieux, je vais vous parler de la Vendée » cela avait beaucoup fait rire, ce n'est pas le cas dans cette assemblée.
J'ai pris beaucoup de plaisir à participer à vos travaux, à discuter et échanger avec vous ; on n'est pas toujours d'accord sur tout mais c'est aussi comme ça qu'on construit des politiques publiques et c'est comme ça qu'on se construit individuellement et collectivement. J'ai beaucoup aimé tout à l'heure dans les interventions que j'ai pu entendre la question de la responsabilité. On a, avant tout une responsabilité individuelle et collective. Ce qu'on sera demain c'est ce que nous ferons demain. On peut avoir, et on en a, des différences et des divergences mais il faut que l'on arrive à construire ensemble ce que seront nos territoires pour les futures décennies. On le doit à nos enfants et à nos petits-enfants.
Même si nous avons des divergences entre bretons et vendéens, je sais que l'on sait se retrouver sur l'essentiel.
Je sais que vous avez encore du travail après cette assemblée générale statutaire et demain, je ne peux que vous encourager à bien travailler. On vous attend à l'assemblée Nationale, je réitère mon invitation pour vous recevoir, M. Le Président avec certains de vos membres, je la transmettrai à M. CAZENAVE, le cas échant on pourrait réfléchir à ce que le groupe d'étude littoral ou la délégation se délocalise et vienne sur une des îles. Sur ces territoires insulaires qui sont contraints mais où l'on a plaisir à venir, tous les sujets sont exacerbés et plus compliqués mais on trouve à chaque fois des solutions. Je le répète et le martèle, ces solutions se trouvent aussi dans cette singularité et dans cette différenciation. Il faut que nous construisions collectivement ces politiques qui font que demain, lorsque dans la loi un certain nombre de dispositions sont prises, on puisse dire que dans les îles c'est possible, mais différemment ; Comment on l'organise collectivement. C'est dans cet état d'esprit que le législateur a voté l'article dans la loi 3DS. C'est la chose à retenir.
Je souhaite une Bonne retraite à Monsieur le directeur, je vous remercie pour les travaux que vous avez menés. (J'ai bien compris que vous n'étiez pas encore parti, d'ailleurs le texte de loi (retraite) n'a pas encore été voté, il se pourrait que vous partiez plus tard que vous ne l'aviez prévu ; je ne pense pas qu'on fera un amendement spécial îles pour que les insulaires travaillent plus longtemps que les autres). Bon vent et longue vie dans vos futures activités. Bienvenue au nouveau directeur qui prendra votre suite.
Merci à tous, Oya un jour Oya toujours.

La séance est close à 16h30.

XXXXXXXXXX

Le secrétaire, Le Président,

Éric GRALL Philippe LE BERIGOT